



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2023-018

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /

64-2023-01-20-00008 - Arrêté modificatif donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne (2 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2023-01-20-00008

Arrêté modificatif donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne



Arrêté modificatif donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la justice administrative ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 11 mars 2021 portant nomination de Mme Anna NGUYEN, sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie ;
- VU** le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Martin LESAGE, administrateur de l'Etat détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, sous-préfet de Pau ;
- VU** le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Julien CHARLES, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Philippe LE MOING-SURZUR, préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- VU** le décret du 29 décembre 2022 portant nomination de M. Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE, administrateur de l'État, directeur de cabinet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** le décret du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Joëlle GRAS, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Pyrénées-Atlantiques, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU** la décision d'affectation du 16 décembre 2022 de M. Philippe PEÑA, contractuel de catégorie B, à la sous-préfecture de Bayonne, au bureau de réception des publics et nommé chef du pôle étrangers – citoyenneté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2022-09-21-00004 du 21 septembre 2022 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 64-2023-01-20-00001 du 20 janvier 2023 donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne ;

Considérant que l'arrêté n° 64-2023-01-20-00001 du 20 janvier 2023 est entaché d'erreurs matérielles dans la numérotation des articles, qu'il est nécessaire de rectifier ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE

Article premier : Le présent arrêté modifie l'article 5 alinéa 1^{er} de l'arrêté n° 64-2023-01-20-00001 du 20 janvier 2023 donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne, comme suit : « Délégation est donnée à M. Christophe NOGARÈDES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général de la sous-préfecture de Bayonne, pour signer tous actes, décisions, correspondances et documents relatifs aux affaires relevant de la compétence du sous-préfet de Bayonne à l'exception des exclusions prévues à l'article 8 du présent arrêté ».

Article 2 : Le présent arrêté modifie l'article 6 de l'arrêté n° 64-2023-01-20-00001 du 20 janvier 2023 donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne, comme suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NOGARÈDES, la délégation qui lui est accordée à l'article 5 du présent arrêté, sera exercée par M. Laurent FARGEOT, Mme Corinne BISCAICHIPY, M. Emmanuel POUJADE, Mme Caroline PELAY, Mme Catherine COURTIAGUE et Mme Sonia LYON-LAOUÉ-LAGUEYTERIE selon leur présence respective ».

Article 3 : Le présent arrêté modifie l'article 7 alinéa 1^{er} de l'arrêté n° 64-2023-01-20-00001 du 20 janvier 2023 donnant délégation de signature à Mme Anna NGUYEN, sous-préfète de Bayonne par intérim, au secrétaire général et aux chefs de bureaux de la sous-préfecture de Bayonne, comme suit : « M. Laurent FARGEOT, attaché principal, chef du bureau des collectivités-territoriales, Mme Corinne BISCAICHIPY, attachée principale, chef du bureau des dossiers structurants du Pays Basque, Monsieur Emmanuel POUJADE, attaché principal, chef du bureau d'appui et de synthèse, Mme Caroline PELAY, attachée, chef du bureau des sécurités, Mme Catherine COURTIAGUE, attachée, chef du bureau de la réception des publics, reçoivent délégation pour signer tous les actes, décisions, correspondances et documents entrant dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs, à l'exception des exclusions prévues à l'article 8 du présent arrêté ».

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 5 : Cet arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Bayonne par intérim, la secrétaire générale adjointe, le directeur de cabinet du préfet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 20 janvier 2023

Le préfet,



Julien CHARLES